

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-384
OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-
AGATHE POUR LA RÉFECTION DES CLOCHERS DE L'ÉGLISE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 27 août 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-M-384 octroyant une aide financière à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Agathe pour la réfection des clochers de l'église.

Le présent règlement a pour objet :

- D'octroyer une aide financière à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Agathe pour la réfection des clochers de l'église.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 27 août 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 septembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe